

Résidence de recherche au Cairn

Appel à projet 2021



LE CAIRN

Le Cairn est un laboratoire artistique qui soutient et diffuse la création contemporaine en milieu rural. Né en 2000 à l'initiative du musée Gassendi, il se développe à petite et à grande échelle : une salle d'exposition temporaire, un parcours de sculptures au cœur du parc Saint-Benoît et la production d'œuvres pérennes sur un territoire protégé de plus de 200 000 hectares.

Si le mot cairn désigne ces pyramides de pierres élevées par les marcheurs comme signal directionnel, il est aussi l'acronyme fondateur de : Centre d'Art Informel de Recherche sur la Nature. Depuis plus de 20 ans le Cairn privilégie l'invitation d'artistes dont les œuvres questionnent notre relation au territoire et au milieu naturel : Mark Dion, Delphine Gigoux-Martin, Herman de Vries, Andy Goldsworthy, Richard Nonas, Lara Almarcegui, Till Roeskens...

Le centre d'art accueille des artistes sur invitation, pour la production d'œuvres et d'expositions, et sur appel à projet, pour des résidences de recherches. Du printemps à l'automne, le Cairn propose des actions de médiations et des événements ponctuels.

LE CONTEXTE DE LA RÉSIDENCE : L'UNESCO GÉOPARC DE HAUTE-PROVENCE

Le territoire protégé de Haute-Provence (labellisé UNESCO Géoparc depuis 2011) est caractérisé par des sites d'intérêt géologique majeur, des paysages tourmentés et changeants, issus de la surrection des Alpes. Ces terres, à faible densité de population, révèlent les marques d'une vie agricole et pastorale autrefois intense.

La proximité des montagnes a influencé l'histoire de cette région, fragmentée en vallées, et a généré un fort attachement de la population à son milieu de vie. L'histoire et la géographie pourront fournir un terrain fécond pour les projets de recherche artistiques de l'artiste résident.e.

LES MUSÉES DE DIGNE-LES-BAINS

Axé autour de l'art contemporain, le Cairn fait partie du service des musées de la Ville de Digne-les-Bains, un véritable pôle muséal composé de deux autres structures :

ART & SCIENCE - MUSÉE GASSENDI

Ce musée de France fut fondé en 1889 dans un bâtiment historique du centre-ville. À l'image d'un cabinet de curiosités, la cohabitation de collections beaux-arts et sciences s'enrichit de la présence d'œuvres d'art contemporain à la fois à l'intérieur des salles et sur un vaste territoire grâce à des commandes artistiques in situ, produites en partenariat avec le Cairn.

ART ASIATIQUE & MAISON D'ÉCRIVAIN - MAISON ALEXANDRA DAVID-NEEL

Alexandra David-Neel a passé 25 ans de sa vie en Asie, et elle fut la première femme européenne à se rendre à Lhassa, au Tibet. Mais ses voyages ne font pas d'elle qu'une exploratrice : ils nourrissent une œuvre littéraire dense. Née près de Paris, c'est à Digne-les-Bains qu'elle s'éteindra en 1969, léguant à la Ville l'ensemble de ses biens. La Maison Alexandra David-Neel permet de visiter à la fois la villa de l'écrivain, son jardin ainsi que le musée qui retrace son parcours, ses engagements et ses voyages.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE

Financée grâce au soutien de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Provence-Alpes-Côte d'Azur, la résidence s'adresse aux artistes professionnel.le.s qui souhaitent développer leur démarche en résonance avec les aspects multiples du territoire dignois : son patrimoine géologique, naturel, mais aussi son histoire et ses récentes évolutions.

Accompagné.e par l'équipe du centre d'art, l'artiste résident.e aura la possibilité d'ouvrir sa démarche au contact de scientifiques et de spécialistes de plusieurs disciplines. Si le projet le requiert, l'équipe du Cairn s'engage également à accompagner l'artiste auprès des écoles, des habitant.e.s et auprès du tissu associatif local.

La résidence ne requiert pas nécessairement la production d'œuvres et ne donne pas lieu à une exposition au centre d'art mais une restitution publique (conférence, performance, lecture et/ou un workshop avec des scolaires ou des étudiants de l'école d'art IDBL de Digne-les-Bains) sera exigée en cours ou à la fin de la période de recherche.

DURÉE

La résidence aura lieu entre septembre 2021 et juillet 2022 sur une période de 6 semaines, répartie en deux ou trois sessions maximum (l'organisation et le calendrier de la résidence feront l'objet d'un accord entre le Cairn et l'artiste au début de sa mise en œuvre).

CONDITIONS D'ACCUEIL

- L'artiste en résidence au Cairn est accueilli.e dans un logement de 40 m² comprenant deux chambres, un espace séjour et une terrasse. Il est situé dans le parc Saint-Benoît, au cœur du Géoparc.
- Le logement domine la vallée de la Bléone et offre un point de vue sur les montagnes alentours. Le cadre de la résidence permet de partir à la découverte des sites environnants en offrant une immersion dans le paysage ainsi qu'un espace de réflexion, d'incubation et d'expérimentation.
- La résidence se situe à proximité du centre d'art (5 minutes à pied) et à 3 kilomètres du centre-ville de Digne-les-Bains (35 minutes à pieds, environ 15 minutes en vélo). De Digne-les-Bains, il faut compter 1h30 en voiture pour rejoindre Aix-en-Provence et 2 h pour se rendre à Marseille.
- À noter : pour faciliter les déplacements courts entre le centre-ville et la résidence, un vélo électrique est mis à disposition de l'artiste résident.e pendant toute la durée de son séjour.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'artiste retenu.e recevra **une bourse de résidence de 5000 euros** comprenant les honoraires, les frais de déplacement pour se rendre à Digne-les-Bains et les frais de déplacement sur le territoire (location de véhicule ou autre), les frais journaliers et les frais inhérents à la recherche. Le logement sera mis à disposition gratuitement par le Cairn pendant toute la période de résidence.

COMMUNICATION

Le Cairn s'engage à prendre en charge les frais de communication et l'organisation de la restitution publique.

CONVENTION

Une convention sera rédigée entre le Cairn et l'artiste lauréat.e.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Ce programme est ouvert à tou.te.s les artistes professionnel.le.s **du champ de l'art contemporain**, français.e.s ou étranger.e.s, sans limite d'âge. Tous les domaines d'expression artistique sont acceptés.
- **Le permis de conduire est exigé.** En effet, un véhicule est nécessaire afin de se déplacer sur le vaste territoire du Géoparc (l'équipe du centre d'art ne pourra pas assurer les navettes quotidiennes du résident).
- **Une bonne maîtrise de la langue française ou anglaise est exigée.**
- **Les candidat.e.s à la résidence de recherche peuvent soumettre leur dossier à notre structure au maximum deux fois.**

CALENDRIER DE L'APPEL

Date limite d'envoi des candidatures : 30 mai 2021, minuit.

Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné.

Le résultat de la sélection sera communiqué par mail à la fin du mois de juillet 2021.

En raison du grand nombre de dossiers de candidature reçus chaque année, il nous sera malheureusement impossible d'apporter à chacun.e des précisions sur le refus de sa candidature.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des candidat.e.s se fera sur la base des critères suivants:

- Qualité artistique et originalité du projet dans l'évolution des pratiques artistiques contemporaines
- Caractère structurant au plan local : cohérence entre le propos du projet et le contexte territorial
- Originalité et approche innovatrice dans la démarche proposée
- Méthodologie de travail claire et structurée
- Perspectives d'évolution envisagées pour le projet

Les artistes sont sélectionnés sur dossier et sur projet. Aucune thématique ou médium n'est imposé.

Les artistes sont invités à formuler leur projet en motivant l'intérêt d'une résidence pour la réalisation de celui-ci. Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire (entendu au sens le plus large) seront encouragés.

Le comité de sélection se réunira courant juillet 2021 et sera composé des membres de l'équipe du centre d'art, de personnalités qualifiées (commissaire d'exposition, historien.ne. de l'art et artiste) ainsi que d'un élu à la culture de la Ville de Digne-les-Bains.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre **un seul document au format pdf présentant :**

- un Curriculum Vitae (avec numéro de sécurité sociale, n° de SIRET ou numéro de TVA international) présentant vos coordonnées : adresse postale, courriel, numéro de téléphone.
- une courte biographie (maximum 10 lignes)
- une note d'intention présentant vos motivations pour cette résidence (maximum 3000 signes espaces compris)
- un portfolio comprenant une présentation de la démarche artistique (maximum 2500 signes espaces compris) et une sélection des travaux réalisés (maximum 20 visuels et liens vers des vidéos en ligne : si des textes présentent ces travaux séparément, ils ne doivent pas dépasser 10 lignes). Les fichiers audios et vidéos seront inclus dans le fichier pdf et consultables via des liens interactifs en ligne.
- textes et articles de presse (max 2 pages).

Votre dossier doit nous parvenir impérativement par mail via un lien we transfer avec pour objet :

«CANDIDATURE RESIDENCE CAIRN 2021» .

Le document est nommé ainsi : nom_prénom_candidature_cairn_2021

Le dossier de candidature doit être envoyé à

julie.michel@dignelesbains.fr

Les dossiers envoyés par voie postale ne seront pas étudiés ni retournés. De même pour les dossiers ne respectant pas les indications mentionnées ci-dessus.

Pour plus de renseignements sur le Cairn, consultez notre site internet :

www.cairncentredart.org

Le Cairn centre d'art fait partie de BOTOX(S), réseau d'art contemporain Alpes et Riviera, de d.c.a / association française de développement des centres d'art contemporain, de ELAN - European Land Art Network et de Plein Sud - le réseau arts visuels du Sud.

Le Cairn centre d'art bénéficie du soutien financier du Ministère de la culture / DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Ville de Digne-les-Bains.

